

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 JUILLET 2008**

**Délibération
n° 2008.07.32.B**

**Fourniture de pièces
détachées,
accessoires et
prestations de
réparations pour des
véhicules légers et
utilitaires - 2 lots :
appel d'offres ouvert**

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 juin 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

FOURNITURE DE PIECES DETACHEES, ACCESSOIRES ET PRESTATIONS DE REPARATIONS POUR DES VEHICULES LEGERES ET UTILITAIRES - 2 LOTS : APPEL D'OFFRES OUVERT

Afin d'assurer ses missions, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême dispose d'un parc de véhicules légers et utilitaires dont il est nécessaire d'assurer la maintenance.

La satisfaction de ce besoin nécessite de passer un marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture de pièces détachées, accessoires et prestations de réparation pour véhicules légers et utilitaires de marques Renault et Citroën.

Chaque lot décrit ci-après fera l'objet d'un marché séparé :

Lot n°1 - Fournitures de pièces détachées, accessoires et prestations de réparation, destinés aux véhicules légers et utilitaires de marque Renault.

Ces prestations s'inscriront dans les fourchettes annuelles suivantes :

- minimum : 5 000 € HT
- maximum : 50 000 € HT

Lot n°2 - Fournitures de pièces détachées, accessoires et prestations de réparation, destinés aux véhicules légers et utilitaires de marque Citroën.

Ces prestations s'inscriront dans les fourchettes annuelles suivantes :

- minimum : 3 300 € HT
- maximum : 33 000 € HT

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 17 juin 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que ce marché sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification et qu'il sera renouvelable annuellement par reconduction expresse à la date anniversaire sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

D'IMPUTER la dépense sur les budgets suivants :

- Budget principal : articles 60628 et 61551 – rubriques 811 et 812,
- Budget annexe assainissement : articles 6068 et 61551,
- Budget annexe eau potable : articles 6068 et 61551
- Budget annexe assainissement non collectif : articles 6068 et 61551.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 juillet 2008	<u>Affiché le :</u> 11 juillet 2008